

En complément des informations diffusées sur l'application « Panneau Pocket », le site internet, l'Est Républicain et notre panneau d'affichage, le Conseil Municipal vous informe des décisions prises lors de ses dernières réunions.



Salle des fêtes

Les travaux sont terminés après de nombreuses difficultés avec l'entreprise Albrand qui a réalisé les menuiseries extérieures. Des malfaçons qui ont été réparées par l'entreprise PAQUATTE qui a bien voulu accepter cette mission grâce l'intervention de notre architecte Israël DOS SANTOS du groupe ACANTHE !

Les tables sont changées et l'entreprise Tradition Technologie installera un « cache » pour dissimuler et protéger la pompe à chaleur.

Les tarifs de mise à disposition :

- 120 Euros pour les habitants de Vaubecourt pour une durée de 36 heures,
- 200 Euros pour les particuliers et associations extérieures à la commune pour une durée de 36 heures,
- 30 Euros pour une durée supplémentaire de 12 heures,
- 100 Euros par demi-journée d'utilisation par divers organismes extérieurs à la commune,
- 25 euros par demi-journée d'utilisation par divers organismes ayant leur siège social à Vaubecourt pour des réunions non publiques,
- 50,00 euros par demi-journée d'utilisation par des particuliers extérieurs à la commune.
- gratuit pour les associations ayant leur siège social à Vaubecourt.

Une caution d'un montant de 300,00 euros est demandée à chaque locataire lors de la réservation.

Signalisation d'intérêt Local sur la commune (SIL)

Les panneaux de signalisation pour indiquer les bâtiments et services de la commune ont été posés dans la commune. Le coût s'élève à 12 000 euros HT.

Aire de jeux

Au vu de l'état sanitaire des arbres, le Conseil Municipal a décidé de les abattre et de réaliser un projet plus ambitieux.

L'espace dédié aux enfants sera remis aux normes. Sur le haut du terrain, il est toujours prévu une extension avec la pose d'une nouvelle structure, l'installation de bancs et tables, la création d'un terrain de pétanque. Les 2 aires de jeux seront reliées par un cheminement piéton, le tout clôturé pour la sécurité de tous.

Des nouvelles plantations seront effectuées et nous en profiterons pour réaménager les massifs d'arbustes rue Ernest Chaudron.

Le budget prévisionnel est de 76 600 € HT ; les demandes de subvention ont été déposées en début d'année, nous sommes toujours en attente de réponse avant le lancement des travaux !

Réhabilitation du bâtiment de la Mairie et ses 5 logements :

Le Conseil Municipal a décidé de lancer le projet de rénovation de ce bâtiment. L'objectif, déposer les demandes de subventions début janvier 2026, année de renouvellement des Conseils Municipaux, moins de dossiers nous pouvons espérer de meilleurs financements !

L'année 2026 sera consacrée à boucler le plan de financement. Au vu des éléments financiers, le nouveau Conseil Municipal décidera du lancement de l'opération ou non.

Le projet consiste à réhabiliter et réaménager les 5 logements et la mairie :

- Isolation des murs par l'intérieur (sauf locaux mairie), des plafonds et du sol (si possibilité pour niveau bas),
- Changement des menuiseries extérieures existantes,
- Réhabilitation des salles de bains et des cuisines,
- Mise en place d'un nouveau système de chauffage,
- Remise aux normes de l'électricité,
- Mise en place d'une VMC de type hygro variable par unité,
- Reprise partielle ou totale des sols, peintures et papiers peints,
- Reprise complète de la couverture, compris garages,
- Ravalement des façades principales,
- Remise aux normes du dispositif d'assainissement non collectif.

Le budget prévisionnel s'élève à 1 646 537 euros

Travaux d'entretien

Cimetière : le remplacement du portail d'entrée sera fabriqué et installé par l'entreprise HEMISFER, Beausite pour un montant de 6516,22 euros HT

Au vu du montant très élevé pour amener une conduite d'eau au cimetière, le Conseil Municipal a décidé de poser une cuve de 1500 litres d'eau au cimetière qui serait remplie une fois par an, avec une fontaine à eau.

Travaux de chemins :

Chemin de Brouenne : l'entrée du chemin était en très mauvais état, il était difficile de circuler avec un véhicule de tourisme et d'accéder à la maison d'habitation.

Les mauvaises conditions climatiques de cette année, l'installation de la fibre optique, la construction d'une lagune et le trafic des poids lourds ont participé à cette dégradation. Une réunion a été organisée avec les riverains pour déterminer les travaux à réaliser et décider de la prise en charge financières de ceux-ci.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PFENDER de Laheycourt pour un montant de 18 817,00 euros pour la commune, 11 652,00 euros ont été pris en charge par la SCEA de Brouennes représentée par Monsieur LELARGE, exploitant les champs de la ferme.

Monsieur Dominique LELARGE s'est engagé à assurer le rebouchage et l'entretien régulier de l'ensemble du chemin.

Chemin de la Chaîne : il s'agit du chemin qui relie le haut de la rue des 3 frères Rulot à la route de Lisle, Lors des fortes pluies, un phénomène de ruissellement des eaux menaçait certains secteurs du village. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PFENDER pour un montant de 9545 euros Hors Taxes.

Chemins ruraux (plaine):

Lors de sa dernière Assemblée Générale, l'Association Foncière de Remembrement (**AFR**) a décidé de refaire l'ensemble de ses chemins. Le devis proposé par l'entreprise PFENDER a été retenu pour un montant de 147 502,50 euros HT. L'AFR financera 50 000 euros sur ses fonds propres et contractera un emprunt de 100 000 euros sur 10 ans. Le montant de la Redevance est fixé à 16,00 Euros hors T.V.A. de l'hectare, à compter de l'année 2025.

Don annuel de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

Le territoire de Vaubecourt comporte 700 ha de forêt privée qui appartiennent à plus de 250 propriétaires.

Les dessertes forestières, en très mauvais état représentaient un handicap pour les travaux d'exploitation forestière, certains secteurs étaient inaccessibles.

Ces parcelles forestières incluses dans le périmètre de l'ACCA, du fait de la réglementation en vigueur en Meuse, 60 ha d'un même tenant, de nombreux propriétaires ne reçoivent aucun loyer et l'accès à la forêt était impossible pour les chasseurs.

Dans les années 90, il fut décidé que l'ACCA de Vaubecourt verse tous les ans une participation financière à la commune pour permette la création de routes forestières. Une commission communale a été mise en place constituée de 3 chasseurs, 3 propriétaires et 3 conseillers municipaux avec pour mission de définir les besoins.

Grâce à ces fonds, la commune a pu réaliser des pistes de débardage et plusieurs tronçons de chemin aujourd'hui en très bon état.

A ce jour, la commission n'envisage pas de créer de nouvelles dessertes forestières, le territoire est bien desservi, les routes forestières sont en très bon état et la commune dispose d'une réserve financière de 42 000 euros.

Le Conseil Municipal a convenu que l'ACCA ne verse pas sa participation annuelle pour 2025.

Mise à jour du contrat de vidange des parcelles boisées (DE 2025_006)

Vu le règlement des chemins adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2004,

En raison des aléas climatiques de plus en plus nombreux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre à jour le contrat d'utilisation des chemins forestiers de la commune et d'ajouter un article prévoyant le dépôt d'une caution financière d'un montant de 2 000,00 euros.

Subventions 2025 versées aux associations locales

Sont attribués : 2 000 € à La Vaubecourtoise, 1 000 € à la Maison des Jeunes de Vaubecourt 600 € à La Barmacie, 600 € à l'ADMR de Remberval, et 125 € aux Restos du Cœur.

Implantation d'un point de rencontre de mobilité Roul'En Meuse

Le dispositif Roul'En Meuse permet d'enrichir les solutions de mobilité et de promouvoir les modes de transport alternatifs au sein d'un territoire. Ces points de rencontre visent à faciliter les déplacements des citoyens, à promouvoir l'usage des transports en commun, du covoiturage, du vélo et des autres modes de transport durable... Le Conseil Municipal a décidé d'implanter le point de rencontre des mobilités Rue de l'église.

Autorisation de passage, d'aménagement et de balisage d'un chemin de Grande Randonnée de Pays (GRP)

Depuis quelques années, le " tourisme vert" s'est développé et constitue une réelle opportunité pour revitaliser le territoire.

Si notre commune est déjà parcourue par le GR 14, il n'y a pas d'offre pour la randonnée itinérante, le GRP Argonne doit ainsi permettre de pallier à ce manque en offrant, grâce à un réseau de boucles, la possibilité de créer son propre parcours en fonction du temps disponible.

La commune se situe sur le parcours de la Boucle 1 " Entre étangs et forêts - 67 km - 3 étapes" :

- Givry en Argonne – Beaulieu en Argonne - 27 km
- Beaulieu en Argonne - Vaubecourt - 17,3 km
- Vaubecourt - Givry en Argonne - 22,9 Km

Le balisage et la signalétique officielle de la Charte Nationale du Balisage de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre seront posés dans les mois à venir. .

Petits rappel pour "*bien-vivre*" ensemble à Vaubecourt

Stationnement des véhicules : la commune a réalisé des travaux pour permettre à nos enfants de se rendre à l'école à pied en toute sécurité. Il est dommage de constater que des pots de fleurs et des véhicules entravent complètement ces cheminements piétons.

La règlementation prévoit de laisser au minimum 1,40 m de passage pour les piétons. Vous disposez d'emplacements de stationnement public, de terrains privés, de garages...

Pensons aux risques que nous faisons courir aux autres, surtout aux enfants qui se déplacent sur la route pour éviter ces obstacles !

Nuisances sonores

Tondre sa pelouse, bricoler, oui mais ... au bon moment !

L'utilisation des tondeuses à gazon et des outils de bricolage est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 20h
- Les Samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Les Dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Bien Vivre avec les animaux

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux (petits ou gros) pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics. La divagation des animaux est interdite, les chiens doivent être tenus en laisse.

Agenda

9 août 2025 à 20h30 : Concert Percussions /danses réunionnaises à la Barmacie

6 septembre 2025 à 20h30 : Concert de David Vincent à la Barmacie

7 septembre 2025 : Brocante

25 octobre 2025 : La Kolossale choucroute